

SARL AGENCE BANEGAS au capital de 8.000 €, siège social situé 11 B QUAI DE LA RESISTANCE 34200 SETE, Tél 04.67.18.63.53 et email info@agencebanegas.com. SIREN 380 483 107 RCS Montpellier Code APE 6831 Z, Titulaire de la carte professionnelle n° 3403 2016 000 011 338, délivrée le 1 septembre 2016 par la CCI SETE-FRONTIGNAN-MEZE Adhérent FNAIM 2760 titulaire du compte spécial (article 55 du décret du 20 juillet 1972) – RCP MMA n° 120 137 405

BAREME DES HONORAIRES

En date du 29/03/2017

VENTE DE TOUT BIEN IMMOBILIER

A LA CHARGE DU MANDANT

Avec un maximum par tranche de

Jusqu'à	10.000 €	1.000 € T.T.C.
De 10.001 à	30.000 €	12,00 % T.T.C.
De 30.001 à	74.000 €	10,00 % T.T.C.
De 74.001 à	100.000 €	9,00 % T.T.C.
De 100.001 à	150.000 €	8,00 % T.T.C.
De 150.001 à	200.000 €	7,00 % T.T.C.
De 200.001 à	360.000 €	6,15 % T.T.C.
De 360.001 à	500.000 €	5,50 % T.T.C.
Au-dessus de	500.001 €	5,10 % T.T.C.

- LOCATION HABITATIONS NON SAISONNIERES

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-469 du 6 juillet 1989 :

Charge locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 €/m²

- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/m²

Soit 13,00 € par M² en totalité et ce jusqu'à concurrence de 80 % du montant du loyer mensuel

Charge propriétaire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 €/m²

- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/m²

Soit 13,00 € par M² en totalité et ce jusqu'à concurrence de 80 % du montant du loyer mensuel

- LOCATION HABITATION SAISONNIERES EN MEUBLES

18 % T.T.C. du loyer net de charges perçues par le bailleur sur la durée du contrat. Honoraires d'Administrateur de Biens en sus.

LOCATION GARAGES, LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Equivalent en T.T.C. d'un mois de loyer à la charge du locataire et de même pour le bailleur.

GERANTS D'IMMEUBLES

8,40 % T.T.C sur le montant des encaissements (loyers + charges) à la charge du propriétaire.

10,03 % T.T.C. quand c'est sur le montant encaissement loyer seul, à la charge propriétaire.

Garantie de loyer: 1,98 % sur le montant des encaissements à la charge du propriétaire.

AVIS DE VALEUR : 200 € T.T.C.

HONORAIRES DE REDACTION DE BAUX DE LOCATIONS

Baux commerciaux : 250 € T.T.C.

Consultations renseignements : GRATUITS

En cas de vente par délégation le barème applicable sera celui du mandat principal.

Tous nos tarifs sont exprimés en TOUTES TAXES COMPRISES incluant la TVA au taux actuellement en vigueur de 20 %.